DATE DE CONVOCATION

16 septembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

16 septembre 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

REPRESENTÉS: 8

VOTANTS : 26

ABSENTS : 3

$N^{\circ}2024-09-81$:

Révision du tarif de l'adhésion à la bibliothèque

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES CONSEIL MUNICIPAL DE MA

Reçu en préfecture le 26/09/2024 Publié le

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 20H30, le

Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

PRESENTS: M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M COURTOT, M. CHOLET, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT. Mme RAULT, Mme MERVOYER, M. BOURGET, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, M. ALIOUANE.

REPRESENTES:

- M. SENNEUR par M. CAMARD
- Mme GUERITEAU par M. LEPRETRE
- Mme RIVIERE par Mme BIGAY
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- M. LANGLOIS par Mme KARM
- M. GIBERT par M. COURTOT
- M. FALCHETTO par M. ALIOUNE
- Mme READ par Mme GUERET-MAGNE

ABSENTS: Mme CANUS, Mme ALLIX, M. DEVERS

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence MERVOYER est désignée secrétaire de séance.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative l'Administration Territoriale de la République :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la délibération du 14 décembre 2021, fixant le tarif de la bibliothèque à 10 euros l'adhésion annuelle;

CONSIDERANT que la nécessité de revaloriser ce tarif et d'en fixer un nouveau à compter du 1er septembre 2024;

CONSIDERANT l'avis rendu par la commission Culture du 12 juin 2024;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Finances -Affaires Générales réunie le 12 septembre 2024 ;

ENTENDU l'exposé de Mme Sidonie KARM, adjointe au maire déléguée à la vie associative, à la communication et à la culture

Envoyé en préfecture le 26/09/2024 Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID: 078-217803808-20240923-20240981-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

2/ FIXE différents tarifs d'adhésion annuelle à la bibliothèque de Maule à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- Carte familles / carte pour les individuels maulois : 15 euros
- Extérieur : 20 euros
- Une exonération est possible sous condition de ressources après consultation du CCAS.

Laurence MERVOYER Secrétaire de séance



Olivier LEFRETRE Maire de Maule